



la maîtrise les pollutions électromagnétiques

Le compteur **LINKY**

Vous avez des interrogations sur le compteur Linky ?

Ce document d'information a pour but de vous apporter des premiers éléments de réponses !

Qu'est ce que le compteur linky et pourquoi ?

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité censée remplacer nos anciens compteurs électroniques et électromécaniques pour les plus anciens.

Selon ENEDIS, ces nouveaux compteurs communicants Linky grâce à leurs technologies évoluées rendent de nouveaux services aux clients, collectivités locales, fournisseurs ou encore aux producteurs.



compteur
électromécanique



compteur
électronique



compteur
LINKY

Ce nouveau compteur permet principalement le télé relevage, le suivi de la consommation ainsi que la supervision des réseaux électriques basses tensions (alerte en cas de coupure d'électricité)

Officiellement, Linky participe à la transition énergétique pour la croissance verte.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

Pour qui ?

Pour tous, il est censé remplacer tous les compteurs actuels.

Quand ?

Déploiement jusqu'en 2021.

D'abord implanté en phase de test en région Rhône-Alpes, notamment dans la ville de Lyon, ENEDIS prévoit d'installer 35 millions de ces appareils dans toute la France d'ici 2021 pour un coût de l'ordre de 5 milliards d'euros.

Vous pouvez voir la date prévue d'installation de Linky dans votre commune en saisissant le code postal de votre ville sur cette page :

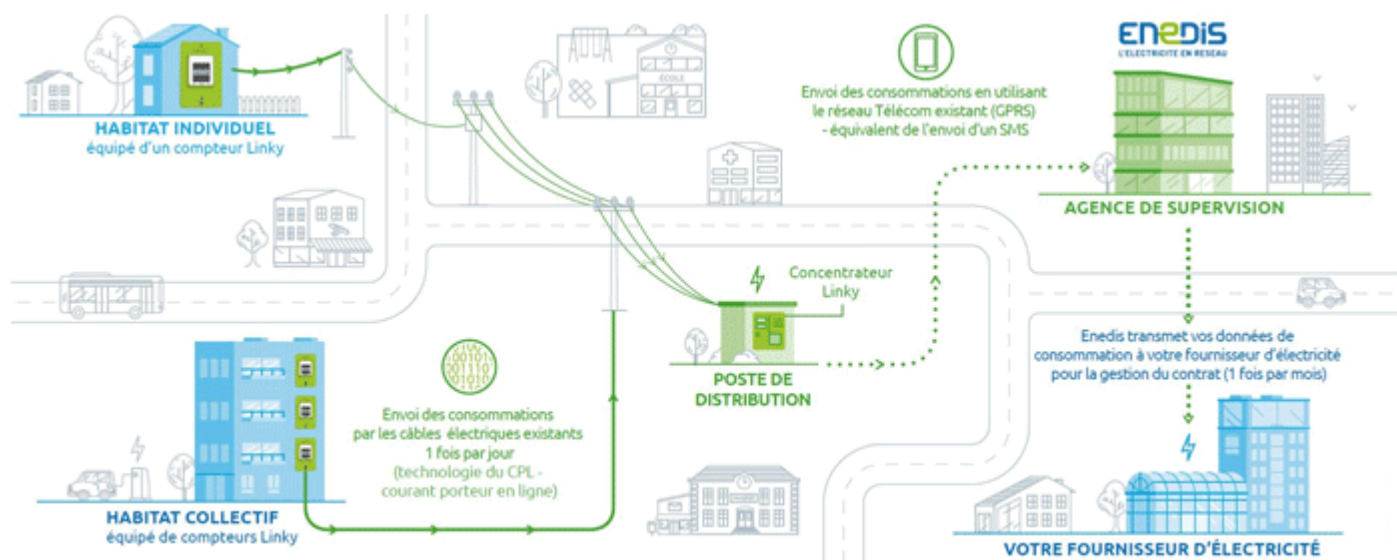
<http://commune.app-linky.fr/index.html>

Son fonctionnement ?

Un boîtier appelé concentrateur Linky est placé dans chaque transformateur ou poste de distribution du quartier, lotissement ou hameau. Celui permet les échanges entre le ENEDIS et les compteurs Linky par l'intermédiaire du Concentrateur.

Le Concentrateur communique avec chacun des compteurs Linky concernés par le transformateur via CPL (Courant Porteur en Ligne).

Les échanges entre ENEDIS et le concertateur se font via un émetteur radiofréquences dont la puissance de 8Wminimum est équivalente à celle de 4 mobiles 2G ou 3G.



© ENEDIS - 2017

Aujourd'hui, il existe 2 générations de Linky :

- Le CPL G1 utilise simultanément deux fréquences porteuses 63.3 et 73 kHz sous une tension de plus ou moins 2V
- Le CPL G3 utilise une bande de fréquence de 35 à 90 kHz sous forme d'un multiplexage basé sur le principe de la répartition orthogonale des fréquences (OFDM).

La communication entre le Concentrateur et les compteur Linky fonctionnent sous la forme de grappes. Un compteur Linky peut servir de relais pour collecter les informations du compteur le plus éloigné du Concentrateur.

Actuellement, de base, les compteurs Linky déjà installés et en cours d'installation ne possèdent pas de module radiofréquence. Cependant, techniquement, il est possible d'y en intégrer un.

Ces modules appelés Zigbee utilisent la bande de fréquence de 2.4 GHz. Cette option permettra, aux abonnés qui le souhaitent, de connaître leur consommation en temps réel via un écran déporté (smartphone, tablette,...).

Les points de discussion :

- Les champs électromagnétiques ;
- Une augmentation des factures d'électricité
- La sécurisation des données collectées
- ...



la maîtrise les pollutions électromagnétiques

Puis je refuser l'installation du Linky chez moi ?

Oui, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de Robins Des Toits :
http://www.robindestoits.org/Lettre-a-envoyer-a-ENEDIS-ex-ERDF-pour-refuser-le-compteur-LINKY-Robin-des-Toits-05-07-2016_a2418.html

Dans quel intérêt ?

Pour sa santé, un refus individuel n'a pas vraiment de sens puisque c'est le concentrateur et les compteurs Linky qui injectent du CPL dans le réseau électrique.

Le refus de l'implantation du Linky doit être collectif au niveau de la commune, Hameau ou Lotissement. De nombreuses associations pourront vous aider dans ce sens.

Quelles sont les solutions afin de se préserver des pollutions électromagnétiques émises par le linky ?

Les fils, câbles et gaines blindées qui vous préservent des champs électriques 50 Hz mais aussi ceux émis par le Linky.

Les Interrupteurs Automatiques de Champs, appelés aussi IAC ou Biorupteur, coupent la phase d'un ou plusieurs circuits lorsqu'il n'y a plus de consommation sur ces derniers.

Les filtres permettent eux d'atténuer fortement les champs électriques véhiculer par le CPL. Le seul modèle fiable aujourd'hui est le ZENPROTECT.

Selon Electromagnétique.com :

Nous constatons que beaucoup de personnes nous contactent alarmées par ce compteur Linky. Ces personnes semblent découvrir les champs électromagnétiques (C.E.M) via ce petit compteur. Hors ces C.E.M. sont déjà omniprésents dans l'habitat.

En effet, l'électricité domestique est source de champs électriques parfois plus importante. Prenons par exemple, une lampe de chevet en tête de lit. On peut trouver des valeurs de plus de 100 V/m à 50cm de celle-ci.

Il en est de même avec les hyperfréquences émises par les Smartphones, téléphones DECT, WIFI, FEMTOCELL, tablettes numériques, Bluetooth, etc... Il s'agit même des premières sources de gênes chez les personnes électrohypersensibles (E.H.S.).

Ce compteur Linky est une pollution supplémentaire qui vient s'ajouter à toutes celles déjà existantes dans notre quotidien. Il est donc important d'être vigilant par rapport à cette nouvelle technologie mais aussi à celles déjà présentes.

Fait à L'Hermitage le 04 avril 2017

Bien entendu, nous restons disponibles pour plus d'information sur les solutions de protection, n'hésitez pas à prendre avec nous par téléphone au 02.99.64.11.68 ou bien par courriel contact@electromagnetique.com